



## 3<sup>ème</sup> / Lycée : CONSIGNES pour les DST

- L'utilisation du portable, des montres et autres objets connectés est rigoureusement interdite. Ils seront rendus inopérants et rangés dans les sacs.
- Les sacs et documents doivent être déposés à l'endroit indiqué en début de DST.
- Aucun prêt de document ou de matériel (stylo, feuille, effaceur, calculatrice etc...) n'est autorisé.
- Les sorties pour les toilettes se font un par un et 1h après le début de l'épreuve si nécessaire, uniquement sur autorisation du surveillant. Elles seront notifiées sur le Procès-Verbal de l'épreuve.
- Il n'y a plus de sortie aux toilettes à partir du moment où les élèves rendent leur copie.
- La remise des copies se fait en mains propres au surveillant. A ce moment-là, l'élève émarge sur la liste prévue à cet effet.
- La propreté des salles doit être respectée. Ne pas y laisser de brouillons, sujets etc...

**Le non-respect de ces règles entrainera une sanction.**

**Toute absence devra être justifiée auprès du Responsable Pédagogique et Educatif. Il n'y aura pas de rattrapage de DST possible, sauf cas exceptionnel validé par la Direction. La mention « note non significative car trop d'absences aux DST » sera notée sur les bulletins et livrets scolaires.**

Nous avons bien pris connaissance des consignes pour les DST

Date :

Signature de l'élève :

Signature des Parents :